

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 16 décembre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 25      Votants : 28

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 10 décembre 2024 s'est réuni le Lundi 16 décembre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CILLIERES Charles, FIGUES Fatima, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude.

-----

### **J.33**

#### **UNION MUSICALE - Attribution d'une subvention complémentaire.**

Vu la délibération n° 2023 D 25 en date du 24 avril 2023 dans laquelle la commune a convenu d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association UNION MUSICALE,

Considérant que dans le cadre du partenariat entre la commune de Marmande et l'association UNION MUSICALE, celle-ci organise son concert annuel en juin, au théâtre COMOEDIA,

Considérant la demande de l'association UNION MUSICALE de solliciter une subvention de la Ville de Marmande, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association UNION MUSICALE une subvention complémentaire de 1 000 €.

Cette subvention permet de couvrir les frais de location liés à l'utilisation du Théâtre Comoedia à l'occasion du concert annuel pour un montant de 1 000 €.

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

- Décide** de verser une subvention complémentaire de **1 000 euros** à l'association UNION MUSICALE.
- Autorise** Monsieur Le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28  
Contre : 00 Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 16 décembre 2024

La secrétaire de séance  
Françoise VERDIER



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 19/12/2024  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 19/12/2024

La Secrétaire de séance  
Françoise VERDIER



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET

